

**Décision n° P 2023 – 29 en date du 08 JUIN 2023
portant délégation de signature du président du directoire en matière de
formalités administratives pour les besoins en propriété intellectuelle de la
Société du Grand Paris**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D2023-14 en date du 2 mai 2023 portant organisation de la Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud Toussaint, juriste numérique de la direction juridique, à l'effet d'effectuer les formalités administratives nécessaires auprès des offices de brevets, notamment l'Institut National de la Propriété Industrielle et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, pour le dépôt des dessins et modèles, brevets et marques dont la Société du Grand Paris est ou sera bénéficiaire.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis


Jean-François MONTEILS